

Décision du maire n° 2025 – 006

Peinture salle occupée par la bibliothèque

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de réfection des peintures de la salle occupée actuellement par la bibliothèque,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la SARL DE GREGORIO, 9 Avenue Louis Anteriou 07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE,

pour une prestation de peinture de la salle actuellement occupée par la bibliothèque pour un montant de 4600€ HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :/...../.....